

Entraîneur professionnel de football

RNCP15268 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	28/05/2021

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL - FFF · SIRET : 30374248000062

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Institut de Formation du Football	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'entraîneur professionnel de football encadre la pratique en sécurité.

Il organise sportivement un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale :

- Il met en application, en sécurité, des projets d'optimisation de la performance dans le cadre de la pratique du football dans un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale
- Il définit les règles de sécurité en respectant les normes fédérales et la réglementation en vigueur
- Il favorise, en sécurité, dans un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels ou dans une sélection nationale, les actions d'arbitrage et d'enseignement des lois du jeu auprès des joueurs et de l'encadrement
- Il manage le staff d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'entraîneur professionnel de football est en capacité d'organiser sportivement, en sécurité, un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale :

- entraîner des joueurs professionnels en sécurité ;
- diriger, en compétition, l'équipe première dans un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale ;
- manager le staff technique et organisationnel d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale ;
- communiquer en utilisant tous les médias.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités s'exercent dans le cadre des clubs de football affiliés à une association membre de la FIFA et autorisés à utiliser des joueurs professionnels.

Elles peuvent également s'exercer auprès des sélections nationales dans les associations membres de la FIFA.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur professionnel de football

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'encadrement des activités physiques et sportives (APS) est une profession réglementée :

Code du sport article L212-1 : « Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée.

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L 335-6 du code de l'éducation (...) »

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

7 personnes :

- le Président de la Fédération Française de football ou son représentant,
- le Directeur Technique National du football de la FFF ou son représentant,
- deux cadres techniques nationaux de la FFF,
- une personne qualifiée en football,
- une personne représentante de l'UNECATEF ou habilitée par elle
- une personne représentante de l'UCPF ou habilitée par elle

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 28/05/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP35616

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15268/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	8 041 €
Coût moyen par dossier	2 010 €
Durée moyenne	136 h
Période	02/2021 – 07/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.